

Pour adhérer...

... c'est simple !

Veillez nous adresser :

- Le bulletin d'adhésion complété et signé.
- Un justificatif d'appartenance à la Fonction Publique Territoriale.
- Une copie de l'attestation de votre carte vitale et de celles des autres bénéficiaires ayant leur propre numéro de Sécurité Sociale.
- Les justificatifs de la situation de vos enfants de plus de 18 ans : carte d'étudiant, contrat d'apprentissage ou notification de Pôle Emploi.
- Le chèque de votre première échéance de cotisation.
- Si vous avez opté pour le prélèvement automatique de vos cotisations, le mandat de prélèvement signé et accompagné du RIB correspondant.
- Un RIB pour le paiement des prestations : par défaut si vous avez opté pour le prélèvement automatique, les prestations seront versées sur le compte prélevé.

Merci de votre confiance